

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 6 Juillet 2021 tenue en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le 6 Juillet à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni à distance par visioconférence avec l'application TEAMS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 43

BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / CAMPAGNE André / *BOUKEBBOUCHE Farida* / CAU Claude / CAU Marcel / CAZES Sabine / COLLA Serge / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilynne / CAZAUX *Alain* / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / *D'HAENE Alain* / FILLASTRE André / HAEIN Thierry / JACQUARD Claude / LADEVÈZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Jacques / RIVES Jean-Jacques / *SANS Stéphane* / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelynne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 51

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / ABO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BRUNA Laurent / BRUNET LACOUÉ Françoise / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / EXPOSITO Murielle / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUAUS Bernard / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LACOMBE Claude / LAFONT Céline / LAMORA Christel / MARTIN François / MELAZZINI André / MORETTO Joseph / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PENETRO Pascal / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / RENAUD Annie / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SERRANO Georges / SOYE Anne / THÉBÉ Henri / TINE Jean-Claude / TONIOLO Gilles

Procurations : 5

AUFRERE Isabelle a donné procuration à CAU Claude
GUIARD Olivier a donné procuration à MOUNIER Ghislaine
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
RIVAL Patrice a donné procuration à PUENTÉ Alain
TINE Jean-Claude a donné procuration à CRAMPÉ Philippe

Poste vacant à Lourde : 1

Vote : Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Délibération devant intervenir à la suite de la réélection de la Communauté de communes « Pyrénées Haut Garonnaises » en tant que structure porteuse des 7 sites Natura 2000

Monsieur le président expose qu'à la suite de la délibération prise par la CCPHG en date du 10 octobre 2017 visant à accepter la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 présents sur le territoire de la Communauté de communes, une convention cadre a été signée le 13 juin 2018 avec les services de l'Etat (DDT) pour la mise en œuvre des documents d'objectifs se rapportant aux sites suivants :

- Site FRFR7300885 : chaînons calcaires du piémont commingeois
- Site FR7300883 : Haute Vallée de la Garonne (DH – ZSC)
- Site FR 7312005 : Haute Vallée de la Garonne (DO - ZPS)

- Site FR7300884 : Gar/Cagire (DH – ZSC)
- Site FR7300881 : Haute Vallée de la Pique (DH – ZSC)
- Site FR 7300880 : Haute Vallée d’Oô (DH – ZSC)
- Site FR7312009 : Vallée du Lis, de la Pique et d’Oô (DO - ZPS)

Pour accomplir sa mission d’animation, la CCPHG peut bénéficier d’un taux d’aides de 100% de la dépense éligible dans le cadre d’un co-financement du FEADER (53%) et de l’Etat (47%) au titre du Ministère de la transition écologique et solidaire.

La CCPHG a été réélue structure porteuse des 7 sites en 2021 lors des COPILs et ce pour 3 ans. En ce début de période d’animation Natura 2000 correspondant à une phase d’exercice de 9 mois, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021, le budget suivant de l’opération est proposé, tenant compte que ce budget s’inscrit strictement en fonctionnement et ne relève pas de la TVA ou du FCTVA.

Dépenses	Montant réel supporté en € tenant compte de la non-récupération de la TVA ou de non-perception du FCTVA
Prestation de services externes (MAPA + sensibilisation)	36 732,36 €
Dépenses de rémunération	29 187,63 €
Frais de déplacement	455,00 €
Coûts indirects (15% des rémunérations)	4 378,14 €
Total Projet	70 753,45 €

Où l’exposé de M. le président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à la demande de subvention pour l’animation du DOCOB des 7 sites Natura 2000, campagne 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Alain PUENT



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.